

ANNEXE I: CHECKLIST POUR LES TRANSFORMATEURS ET LES NÉGOCIANTS

DOCUMENTS À FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS	REMARQUES
C.1. EXIGENCES GÉNÉRALES		
« Des procédures écrites, maintenues à jour, qui définissent le système de gestion de la traçabilité des matières certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™ et des produits certifiés EUROPEAN FLAX™. Ces procédures incluent l’approvisionnement, la manipulation, la production, la facturation et l’expédition, de même que l’identification et la gestion des produits non conformes. »	OUI / NON	
« La tenue de registres indiquant la conformité aux exigences du standard, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • factures d’achat, • listes de fournisseurs, • certificat des fournisseurs, • registres de production, • factures de vente, • résultats des tests de composition, • liste des sous-traitants, • rapports d’audit des sous-traitants. » 	OUI / NON	
Dossiers de formation du personnel aux procédures applicables de l’organisation garantissant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du système de gestion de la traçabilité (ressources de formation, feuille de présence)	OUI / NON	
Preuve de la désignation d’un(e) responsable de la certification.	OUI / NON	
Preuve de l’adhésion à Alliance for European Flax-Linen & Hemp.	OUI / NON	
C.2. APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRE		
Liste tenue à jour des fournisseurs certifiés EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™ et des fournisseurs de Lin non certifiés, indiquant la dernière date de mise à jour.	OUI / NON	
Preuve de la vérification de la validité du certificat des fournisseurs sur www.europeanflax.com (une capture d’écran de la base de données des fournisseurs certifiés est acceptée).	OUI / NON	
Description du système de vérification des reçus mis en place ou des consignes de travail afférentes.	OUI / NON	
Synthèse annuelle de l’ensemble des matières en Lin utilisées comme intrants (matières certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™, et matières non certifiées).	OUI / NON	
Échantillon des factures d’achat, conformément aux demandes de l’auditeur. L’échantillon est déterminé de manière à être une sélection fiable et représentative des factures, conformément à la norme ISO 19011.	OUI / NON	
C.3. COMPOSITION DES PRODUITS		
Fiche technique de chaque référence produit.	OUI / NON	
Description de la méthode utilisée pour calculer les pourcentages de composition en fibres pour chaque référence de produit simple.	OUI / NON	

DOCUMENTS À FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS	REMARQUES
Description de la méthode utilisée pour calculer les pourcentages de composition en fibres pour chaque référence de produit composé de plusieurs parties.	OUI / NON	
Synthèse annuelle de l'ensemble des matières en Lin utilisées comme intrants (matières certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™, et matières non certifiées) et de l'ensemble des produits en Lin ou extrants (produits certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™, et produits non certifiées), en indiquant la période de référence.	OUI / NON	
Le cas échéant, preuve de l'absence de production certifiée EUROPEAN FLAX™ au cours de la période audité.	OUI / NON	
« À fournir après l'audit initial : Si l'entreprise envisage de vendre des produits déjà stockés comme étant certifiés EUROPEAN FLAX™ une fois qu'ils seront véritablement certifiés, résultats des tests de composition en fibres effectués par l'un des laboratoires accrédités BFA sur les produits EUROPEAN FLAX™ sélectionnés par l'auditeur. »	OUI / NON	Non applicable aux commerçants/traders
« À fournir après l'audit de surveillance/renouvellement : Résultats des tests de composition en fibres effectués par l'un des laboratoires accrédités BFA sur les produits EUROPEAN FLAX™ sélectionnés par l'auditeur. »	OUI / NON	Non applicable aux commerçants/traders
La liste maintenue à jour des produits EUROPEAN FLAX™, indiquant notamment la dernière date de mise à jour.	OUI / NON	
C.4. TRAÇABILITÉ SUR SITE		Non applicable aux commerçants/traders ne prenant pas physiquement possession des matières et produits certifiés
« Des procédures écrites, maintenues à jour, qui définissent le système de gestion de la traçabilité des matières certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™ et des produits certifiés EUROPEAN FLAX™. Ces procédures incluent l'approvisionnement, la manipulation, la production, la facturation et l'expédition, de même que l'identification et la gestion des produits non conformes. »	OUI / NON	
Preuves de la mise en œuvre d'un système de séparation physique dans l'espace et/ou dans le temps, et/ou d'un système d'identification (p. ex.: photos).	OUI / NON	
Preuves de l'identification physique et du suivi des matières certifiées (p. ex.: photos, captures d'écran du système logiciel).	OUI / NON	
Échantillon d'ordres de production et de documents de traçabilité relatifs aux productions, tel que demandé par l'auditeur.	OUI / NON	
C.5. VENTES		
Synthèse comptable annuelle de l'ensemble des productions en Lin (extrants) (produits certifiés EUROPEAN FLAX™ et produits non certifiés).	OUI / NON	
Échantillon de factures de vente, tel que demandé par l'auditeur. L'échantillon est déterminé de manière à être une sélection fiable et représentative des factures, conformément à la norme ISO 19011.	OUI / NON	
Justification pertinente en cas d'absence de transaction certifiée entre l'audit actuel et l'audit précédent.	OUI / NON	

DOCUMENTS À FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS	REMARQUES
C.6. CONTRÔLE DES VOLUMES		
Synthèse annuelle de l'ensemble des matières en Lin utilisées comme intrants (matières certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™, et matières non certifiées) et de l'ensemble des produits en Lin ou extrants (produits certifiées EUROPEAN FLAX™ et MASTERS OF LINEN™, et produits non certifiées), en indiquant la période de référence.	OUI / NON	
Le cas échéant, explication du facteur de conversion (intran/extrant, taux de conversion, rendement matière).	OUI / NON	
C.7. SOUS-TRAITANT		Non applicable aux commerçants/traders, sauf s'ils sous-traitent le stockage et la gestion logistique des matières et produits certifiés.
Documents présentant la structure de l'actionnariat de l'organisation contractante et celle des sous-traitants.	OUI / NON	
Dernière liste des sous-traitants à jour et approuvée par Bureau Veritas.	OUI / NON	
Procédure de traçabilité de chaque sous-traitant.	OUI / NON	
Accord signé avec chaque sous-traitant.	OUI / NON	
Rapport d'audit pour chaque audit que l'organisation a conduit sur l'ensemble de ses sous-traitants.	OUI / NON	
Pour chaque sous-traitant détenant son propre certificat EUROPEAN FLAX™, preuve de la vérification de sa validité sur www.europeanflax.com . (une capture d'écran de la base de données des sous-traitants est acceptée comme preuve).	OUI / NON	
Échantillon des ordres de production et des bons de livraison pour chaque lot de matière certifiée EUROPEAN FLAX™ transformé en sous-traitance, tel que demandé par l'auditeur.	OUI / NON	
Pour toute organisation remplissant uniquement le rôle de sous-traitant qui fournit des services à des organisations certifiées EUROPEAN FLAX™ et sollicitant elle-même sa propre certification EUROPEAN FLAX™ : preuve de l'absence totale d'achat ou de vente de matières et produits certifiés EUROPEAN FLAX™ au cours de la période auditée.	OUI / NON	
C.8. MULTISITES		
Preuve de la relation de propriété commune entre l'organisation et les sites inclus dans l'organisation multisites.	OUI / NON	
Preuve de la désignation d'un(e) responsable du certificat	OUI / NON	
Procédure écrite et à jour établie par l'organisation pour gérer la certification multisites	OUI / NON	
Liste tenue à jour de l'ensemble des sites couverts par le champ d'application de la certification, indiquant notamment la dernière date de mise à jour.	OUI / NON	
Dernière version du certificat EUROPEAN FLAX™ en cours de validité de l'organisation.	OUI / NON	
Si l'organisation a décidé de retirer un site du champ d'application de son certificat depuis le dernier audit, preuve de la notification de Bureau Veritas sous les cinq jours ouvrables.	OUI / NON	